



SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix BP149 51055 REIMS
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-uns.org <http://sections.se-uns.org/51/>



SE-UNSA Marne

Flash infos du 18 septembre 2009

Merci d'afficher la pièce jointe

- 1-Réunions d'information syndicale du Se-UNSA**
- 2-Plan de Formation**
- 3-Petite Enfance/Maternelle**
- 4-Préparez votre changement de département avec le SE-UNSA**
- 5-Liste d'aptitude à la direction d'école**
- 6-Actu Société-Laïcité-Solidarité**
- 7-Evaluation CE1 CM2 : prime**
- 8-Jeunes enseignants et la retraite !**

1-Réunions d'information syndicale du Se-UNSA sur le temps de travail

Tous les collègues peuvent y participer à raison de 2 réunions de 3 h dans l'année : instituteurs, professeurs des écoles élémentaires ou maternelles, réseau d'aide, directeurs, adjoints, brigades ou Zil, syndiqués ou non syndiqués.

REIMS : **Mercredi 21 octobre 9H/12H**, maison des syndicats, **rez de chaussée** 15 bd de la paix

EPERNAY : **Mercredi 18 novembre 9H/12H**, maison des associations, rue Cervaux, salle 105

CHALONS : **Mercredi 2 décembre 9H/12H**, maison des syndicats, 1 place de Verdun

Ordre du jour :
-Actualité du métier
-Vos questions, vos préoccupations (carrière-droits-vie de l'école ...)

COMMENT PARTICIPER ?

Chaque participant fait parvenir à son IEN un courrier informant de sa participation (voir modèle de lettre). Celle-ci est de droit (décrets des 28/05/82 et 12/06/87) au moins huit jours avant.

Cette réunion comptera dans le temps des animations pédagogiques, du temps de concertation ou 1/2 journée de solidarité. Une attestation de présence sera délivrée

Modèle de courrier à envoyer à l'IEN,

Mme M. l'Inspectrice (teur) de l'Education Nationale, Circonscription de

Mme M. l'Inspectrice (teur) de l'Education Nationale ,
Conformément aux dispositions du décret n°82-447 du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SE-UNSA le

Je vous prie de croire, Mme M. l'Inspectrice (teur) de l'Education Nationale, en mon profond dévouement.
Date et signature

2-Plan de Formation : Attention, les inscriptions sont prolongées au **21 septembre** 13h00

3-Petite Enfance/Maternelle

Pour le SE-UNSA, une réelle politique de la petite enfance devrait être mise en place dans notre pays. Elle devrait ouvrir des choix aux familles, prenant en compte les questions éducatives et sociales. C'est dans cet esprit que le SE-UNSA est membre du collectif « Pas de bébés à la consigne », constitué autour d'associations et de syndicats et qui a déjà lancé une pétition nationale en avril 2009 pour alerter l'opinion publique.

Les mesures et projets gouvernementaux concernant les modes d'accueil des jeunes enfants (dont le projet de modification du décret du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil de la petite enfance) ainsi que l'école maternelle convergent, en dépit des annonces ministérielles, vers une dégradation des dispositifs existants. Elles remettent ainsi en cause la qualité de l'accueil nécessaire pour répondre aux attentes des familles et aux besoins fondamentaux des enfants

Membres du collectif à l'initiative de la pétition nationale « Pas de bébés à la consigne » en avril 2009, nos organisations respectives* souhaitent poursuivre, ensemble, une campagne de sensibilisation et de mobilisation pour améliorer et développer les modes d'accueil et la scolarisation des jeunes enfants. Nous avons adopté une déclaration commune fruit d'un diagnostic partagé (voir pièce jointe).

Nous avons décidé par ailleurs, d'un certain nombre d'initiatives et d'actions à partir du 30 septembre.

4-Préparez votre changement de département avec le SE-UNSA

Vous désirez changer de département ? Pour l'instant, nous attendons la parution de la nouvelle note de service au B.O., habituellement début octobre. En attendant, nous vous proposons, si vous le souhaitez, de consulter le fascicule de l'année dernière, afin de prendre connaissance des principales dispositions en vigueur. Dans un second temps, dès que la note de service sera sortie, le SE-UNSA met à votre disposition :

- Un fascicule national « Je veux changer de département, comment faire ? », avec le calendrier, les éléments du barème ...
- Des statistiques nationales.
- Et pour chaque adhérent du SE-UNSA, un suivi et une étude personnalisée de vos chances d'intégrer le département choisi.

Si vous êtes intéressé(e) merci de remplir et de retourner le coupon réponse que vous trouverez sur le lien <http://www.se-uns.org/spip.php?article1842>

5-Liste d'aptitude à la direction d'école

Le dossier est à demander à l'Inspection Académique, Division du Personnel Enseignant, (03.26.68.61.07) et à retourner l'IEN de circonscription pour le Vendredi 23 octobre 2009, dernier délai. Faites nous part de votre demande.

6-Actu Société-Laïcité-Solidarité

Brice Hortefeux : des propos inacceptables → <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article292>

7-Evaluation CE1 CM2 : prime

Avez-vous été payé ? Rencontrez-vous des difficultés à ce sujet ? ... → un clic au 51@se-uns.org

8-Jeunes enseignants et la retraite !

Penser sa retraite aujourd'hui, c'est pas trop tôt ? le SE-UNSA a conçu un guide point de repère pour les jeunes enseignants : PE2, T1 et T2 → <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article294>

La publication de rentrée Marne est téléchargeable sur notre site et sera en voyée à chaque école sous format papier → <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article285>

Infos 2nd degré :

Retrouvez toutes les infos 2nd degré sur le site académique de REIMS → <http://sections.se-uns.org/reims/>

Infos UNSA Champagne Ardenne : → <http://www.unsa-champagne-ardenne.com/>

Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 / Permanences mardi-mercredi-jeudi-vendredi
Jean-Michel ALA VOINE / 06 14 25 30 61 / Permanences mardi-mercredi-jeudi
Benoît FOLB / 06 14 25 29 64 / Permanence le lundi
Patrice BARTHELEMY / 06 14 25 29 58 / Enseignement professionnel
Philippe GARET / 06 14 25 30 00 / 2nd degré, permanences le lundi de 14h à 16h30



Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.